



Rupture de contrat littéraire avec manuscrit.com

Par **fabouane**, le **28/09/2009** à **23:42**

Bonjour,

le site manuscrit.com vient d'accepter de résilier mon contrat que j'avais signé avec eux pour la publication en ligne mon premier roman. Leur courrier stipule : "La maquette demeure la propriété exclusive des éditions Le Manuscrit. Toute reproduction de notre maquette, de la couverture et de l'intérieur (texte en l'état) est passible de poursuites judiciaires. En cas de réédition de l'ouvrage par une autre maison d'édition, la mention du copyright de la première édition du texte Manuscrit.com sera indiquée en copyright. La mention suivante sera portée sur les première et quatrième pages de couverture de l'éditeur concessionnaire : texte découvert sur manuscrit.com".

Un autre éditeur se propose de publier sur format papier ce même ouvrage, mais profondément modifié. La trame est la même, mais le texte, remanié et réécrit, ne comporte plus que 200 pages au lieu des 600 initiales et le titre est différent. Ma question : faut-il tenir compte de cette mention à apposer sur le livre ou peut-on l'ignorer ?

Merci de votre réponse.